



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 mars 2025

Membres titulaires et suppléants présents : 37

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DOUELLE Nadine, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, RAGOBERT Catherine, HERBLOT Marie-Claude, RIVAULT Corinne ;

MM. BACHELET Raynald, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, COLMAN Philippe, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, PIERQUIN José, STROMBONI Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BRICHARD Gérard, CITRON Olivier, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, EUVRARD Didier, MANGEANT Jean-Claude, MASSON Michel, RIVIERE William, BESNARD Jean, POINCLOUX Daniel, ROUSSEAU Pierre, CHAMBRIN Michel.

Pouvoirs : 2

M. CHOFFY Patrick donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre,

M. LAROCHE Pierre donne pouvoir à Mme HERBLOT Marie-Claude.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 27 février 2025 ;
- Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et affectation des résultats ;
- Vote du budget 2025 et du montant de la participation des EPCI membres ;
- Choix du bureau d'études pour la révision du SCoT et demandes de subvention auprès de l'Etat via la DGD urbanisme 2025 ;
- Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028 ;
- Convention cadre Natura 2000 ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et remercie M. LEGRAND, Maire de la commune de Chilleurs-aux-Bois, pour la mise à disposition de la salle de la Cour Gauthier. Ce dernier accueille à son tour les élus et leur souhaite une bonne réunion.

Mme BEVIERE précise que c'est la première fois que le PETR se réunit à Chilleurs-aux-Bois.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des 2 pouvoirs reçus.

Le quorum est atteint avec 37 membres délégués ou suppléants présents.

Mme DORCHENE est désignée secrétaire de séance.

Compte rendu du Comité syndical du 27 février 2025

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical :

- Rapport d'Orientations Budgétaires et débat ;
- Portage de la CLE SAGE du Nappe de Beauce ;
- Débat sur bilan à mi-parcours du CRST.

M. GUERINET indique avoir reçu un courrier de la part de la Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Il donne lecture de ce courrier.

Mme BEVIERE précise que la CLE s'est réunie le 25 mars, que cette instance a acté le renoncement du PETR à porter la CLE et a acté le lancement d'un appel à candidature pour une nouvelle structure porteuse.

A ce jour, seul l'EPAGE du Bassin du Loing s'est officiellement prononcé.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et affectation des résultats

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est déjà passé à la M57, d'où l'examen d'un Compte Financier Unique, en lieu et place du Compte de Gestion et du Compte administratif.

La Présidente expose les résultats issus de la Trésorerie, en concordance avec ceux de l'ordonnateur.

Recettes.

Prévision budgétaire : 56 997,05 € en investissement et 1 090 461,75 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 1 147 458,80 €.

Réalisations : 56 997,05 € en investissement et 653 284,18 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 710 281,23 €.

Aucun reste à réaliser.

Dépenses.

Prévision budgétaire : 230 362,16 € en investissement et 1 192 578,92 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 1 422 941,08 €.

Réalisations : 18 696,56 € en investissement et 651 442,59 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 670 139,15 €.

Aucun reste à réaliser.

Différences entre les titres et les mandats : 38 300,49 € en investissement et 1 874,59 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 40 142,08 €.

Résultats antérieurs reportés : 173 365,11 € en investissement et 102 117,17 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 275 482,28 €.

Solde en investissement : 211 665,60 €. Résultat de clôture en fonctionnement : 103 958,76 €.

Résultat cumulé en investissement : 211 665,60 €. Résultat cumulé en fonctionnement : 103 958,76 €.

Soit un total cumulé de 315 624,36 €.

La Présidente précise qu'il ne faut pas interpréter que le PETR prévoit trop. La différence est très majoritairement due aux études, dont celles du SAGE, qui avancent lentement.

Elle rappelle également que le prévisionnel 2024, pour les dépenses de personnel, anticipait des recrutements qui ne se sont conclus qu'en 2025.

La Présidente quitte la salle.

M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, donne lecture du projet de délibération, en rappelant les éléments du CFU.

Résultat de clôture en investissement : 211 665,60 €.

Résultat de clôture en fonctionnement : 103 958,76 €.

Considérant ces éléments, il est proposé de voter le CFU et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

103 958,76 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » pour les recettes de fonctionnement.

211 665,65 € au compte 001 « Excédent antérieur reporté » pour les recettes d'investissement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GUERINET donne le résultat de ce vote à la Présidente, qui a rejoint la séance. Cette dernière remercie les élus de leur confiance et associe les collaborateurs qui suivent le budget.

Vote du budget 2025 et du montant de la participation des EPCI membres

Mme BEVIERE rappelle qu'une note a été envoyée aux élus en amont du Comité syndical.

En dépenses de fonctionnement.

Chapitre 011 « Charges à caractère général ». Pour mémoire, le prévisionnel prévoyait 629 283,87 €. Le budget 2025 prévoit 599 777,62 €.

L'essentiel des dépenses concerne les « Etudes et recherches » (617), pour 350 677 € et les « Rémunérations d'intermédiaires divers » (6228) pour 98 455,80 €.

La ligne « divers » (6238), passe de 82 780,87 € à 24 254,82 € seulement.

Les « Charges de personnel » (012) étaient envisagées à hauteur de 453 240 € en 2024 et sont de 458 260 € en 2025. Comme cela a été précisé plus tôt, les dépenses de personnel étaient envisagées dès 2024, pour deux agents supplémentaires (1 pour le CTEC, 1 pour la CLE) mais ne se sont concrétisées qu'en début d'année 2025. Le montant prévisionnel est donc quasiment identique.

Les « Charges de gestion courante » (65) étaient estimées à hauteur de 52 500 € en 2024. Elles sont envisagées à hauteur de 42 522 € sur le budget 2025.

Les « Intérêts des comptes courants et dépôts » (6615) sont identiques entre 2024 et 2025.

Les « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (042) sont provisionnées à hauteur de 30 797,64 € (56 555,05 € en 2024). Les prévisions budgétaires 2025, en fonctionnement, s'élèvent donc à 1 132 357,26 €. Pour mémoire, en 2024, elles étaient de l'ordre de 1 192 578,92 €.

En recettes de fonctionnement.

Comme cela a été exposé lors du rapport d'orientations budgétaires en février dernier, la liste des financements est longue et complexe à suivre.

Les « Dotations et participations » (74) sont envisagées pour 1 019 367,50 €. Pour mémoire, en 2024, elles étaient de 1 073 010,75 €. Il n'y a donc que très peu d'écart.

Les financements les plus importants proviennent de la Région, pour ses dotations directes ou par les fonds qu'elle gère, comme les fonds européens FEADER.

Les prévisions de la part du Département du Loiret sont revues à la baisse, avec 3 500 € en 2025 contre 5 000 € en 2024.

Les participations des EPCI membres sont maintenues à 3,25€/habitant, par année civile. Elles n'ont pas évolué depuis 2018. Pour 2025, cela représente 203 781,50 €, soit une baisse de 1 036,75 €, car le PETR perd des habitants cette année encore.

Les 38 000 € de la ligne « Autres groupements de collectivités » (74758) correspondent notamment à la participation du PETR Gâtinais montargois à la démarche LEADER, ainsi qu'au financement de la CLE par les Syndicats des eaux sur le périmètre de l'AESN.

L'essentiel des « Subventions autres organismes » (747888) finance les actions de la CLE. Pour les études, l'objectif est qu'elles soient toutes terminées et payées à la fin de l'exercice 2025. 29 782 € sont fléchés en remboursement du reste à charge de l'étude de reliquats azotés, portée par le PETR dans le cadre du CTEC. Cette étude se termine en 2025.

Les « Excédents N-1 » (002) sont de 103 958,76 €, comme évoqué au CFU.

Ainsi, le budget prévisionnel 2025, en recettes de fonctionnement, s'élève à 1 132 357,26 €.

En dépenses d'investissement.

Mme BEVIERE indique que le budget d'investissement du PETR est toujours assez simple.

La principale nouveauté sur le budget 2025 concerne la ligne « Immobilisations incorporelles » (20), où sont projetés les 213 780 € de frais d'études (202) pour la révision du SCoT. Au total, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 222 780 €.

Les « Immobilisations corporelles » (21) sont envisagées à hauteur de 18 160,24 €. L'écart très important est justifié par la programmation de la révision du SCoT, ce que l'on n'avait pas les années précédentes, ce qui induisait des répartitions sur les lignes 21838, 21848 et 2188 ne s'appuyant sur aucun besoin réel du PETR.

Le total des dépenses prévisionnelles en investissement s'élève à 243 871,24 €. Pour mémoire, en 2024, il était de 230 362,16 €.

En recettes d'investissement.

L'« Excédent d'investissement » (001) reporté est de 211 665,60 € comme évoqué au CFU.

Comme indiqué au budget de fonctionnement, 30 797,64 € d'« Opérations d'ordre de transfert entre sections » (40) sont prévus. A la ligne « Subventions d'équipements transférables » (131), le PETR indique 1 €, car il reste dans l'attente de l'appel à projets DGD urbanisme ; à ce stade, le financement de l'Etat reste donc inconnu.

Le total prévisionnel des recettes est de 243 871,24 €.

Ne relevant pas d'observation ou de question dans la salle, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Il est donc proposé de maintenir la participation des Communautés de communes membres du PETR à 3,25 €/habitant, par année civile complète et de voter le budget 2025 équilibré en recettes et en dépenses à 1 132 357,26 € pour la section de fonctionnement et à 243 871,24 € pour la section investissement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Choix du bureau d'études pour la révision du SCoT et demandes de subvention auprès de l'Etat via la DGD urbanisme 2025

Mme BEVIERE rappelle que le PETR a lancé un appel d'offres en MAPA, en fin d'année 2024.

3 bureaux d'études ont répondu à cette consultation, CITADIA, CITTANOVA (SARL PRAXIDEV et SELARL LE ROY – GOURVENNEC – PRIEUR, sous-traitants) et E.A.U (AID OBSERVATOIRE – SARL COMMERCITE et OVIV !, sous-traitants).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a auditionné ces 3 prestataires le 3 mars, bien que le PETR n'y soit pas obligé. Réunie le 12 mars, elle proposait de retenir la société E.A.U et ses sous-traitants, pour la qualité de son offre. Par ailleurs, cette proposition est la moins disante, pour 178 150 € HT, soit 213 780 € TTC.

Le devis de CITADIA s'élève quant à lui à 202 975 € HT, et celui de CITTANOVA à 219 030 € HT.

M. le Sous-préfet confirme bien que l'appel à projets pour la DGD urbanisme n'a pas encore été lancé.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028

Mme BEVIERE rappelle qu'un premier débat avait eu lieu lors du Comité syndical de février. Il s'agit ici de valider la version définitive du bilan à mi-parcours et de la modification de la maquette financière du CRST 2022-2028.

Elle passe la parole à David VOYER, qui rappelle à son tour que la partie quantitative et qualitative du bilan n'a pas évolué par rapport au mois dernier. Elle tient compte des données factuelles contenues dans les dossiers de demandes de financement auprès de la Région.

Le projet de rapport complet a été envoyé en amont du Comité syndical.

En ce qui concerne la modification de maquette, des rendez-vous avec les porteurs de projets ont permis d'affiner les besoins et donc les mouvements à envisager entre mesures.

Il est rappelé que les besoins en financement sont évalués sur la base des estimations issues d'appel d'offres, dans le meilleur des cas, ou des bureaux d'études.

Si l'ensemble des projets devaient se réaliser d'ici la fin du contrat, le solde disponible ne serait pas suffisant, loin de là.

L'exercice est donc compliqué, certains dossiers sollicitant des montants importants, comme, par exemple, celui de Pithiviers-le-Vieil pour 400 900 € (M31), celui de la CCDP pour 328 200 € (M20). Les deux projets de MSP à Malesherbes et Puisieux (M15) appellent un financement de 915 000 €, sur la base de 15 professionnels de santé dans chacun des projets.

Les projets de « derniers commerces » (M21) sollicitent à minima 274 100 €.

Les projets de voies douces (M30) à Chambon-la-Forêt et Boisseaux ont un besoin estimé à près de 362 000 €.

La plupart de ces dossiers n'était pas identifiés au lancement du CRST.

La mesure 35 « Plan Isolation Régional » solliciterait à elle seule plus de 1 629 000 €.

A l'inverse, la mesure 22-2 « Equipements nautiques » serait réduite de 1 000 000 € à 24 000 €, afin de permettre le seul financement d'études complémentaires pour le projet à Beaune-la-Rolande.

A l'issue de cette présentation, Mme BEVIERE passe la parole aux élus qui le souhaitent.

M. BARRIER s'interroge sur le retrait de l'enveloppe liée aux équipements nautiques, alors que la CCPG n'a pas encore délibéré sur le maintien ou le report de son projet à Beaune-la-Rolande.

Le PETR indique que depuis 1 an, le sujet a été évoqué lors de réunions successives de bureau. La Présidente de la CCPG indiquait que sa collectivité n'est pas en mesure de lancer ce projet d'ici la fin du mandat, voire d'ici la fin du CRST 2022-2028.

Il est vrai aussi que la CCPG n'a pas encore fait part de sa décision définitive, alors que le PETR la sollicite depuis le début de l'année 2024, malgré nos relances régulières.

M. MASSON complète le propos de M. BARRIER en précisant que la commune de Beaune-la-Rolande avait porté des études complémentaires. Par ailleurs, le projet de piscine fait partie du réseau de chaleur en réflexion avec le Département et la CCPG.

M. LUCHE regrette le déficit de gouvernance, au tout au moins de communication au sein de la CCPG, les informations données au PETR et aux élus de la CCPG étant différentes. Il donne lecture du compte-rendu de la Conférence des Maires de la CCPG du mois de septembre, lors de laquelle le projet a été une nouvelle fois évoqué. Il s'interroge sur la volonté de faire aboutir ce dossier.

Mme BEVIERE regrette que le sujet soit abordé en absence de la Présidente de la CCPG.

Mme BESNIER, élue régionale, souligne que sans délibération claire de la CCPG, la Région ne pourra pas envisager une programmation par anticipation dans le futur CRST (2028-2034), qui sera par ailleurs celui porté par la CCPG.

Mme LEVY précise qu'en réunion du Bureau, Mme DAUVILLIERS n'a jamais parlé d'abandon, mais de report calendaire, le projet étant une nécessité pour le territoire de la CCPG et plus particulièrement celui du Beaunois.

Mme BEVIERE indique que si la CCPG devait voter contre le projet de bilan et de modification de la maquette lors de son prochain Conseil communautaire, cela bloquerait l'ensemble de la procédure de mi-parcours, car il faut les délibérations concordantes de toutes les parties signataires du CRST, soit le PETR, la Région, les 3 EPCI et la ville de Pithiviers.

Dans ce cas, le « Rendez-vous de négociation » avec la Région, prévu le 24 avril, devra également être reporté.

Les membres du Conseil de développement Territorial présents n'ont pas de remarque à formuler sur le projet de bilan.

Ne relevant plus de question ou d'information, Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

M. LUCHE vote contre. Ce dernier faisant partie de la Conférence des Maires, il n'a donc pas la capacité de voter.

3 élus s'abstiennent.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité moins 3 d'abstentions.

Convention cadre Natura 2000

M. GUERINET, Président du Comité pilotage Natura 2000, précise que cette convention-cadre triennale a pour objectif d'encadrer l'animation locale au regard de la démarche Natura 2000 à l'échelle régionale, dont la Région a la compétence.

Cela n'influe pas sur les démarches animées avec le cabinet BIOTOPE.

La signature de ce projet de convention-cadre par la Présidente du PETR interviendra après sa présentation en Commission Permanente Régionale, le 4 avril prochain.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Projet de récupération de radios médicales par le Lions Club Pithiverais-Gâtinais.

Mme BEVIERE invite M. HUMBERT, membre du Conseil de Développement Territorial et par ailleurs membre du Lions Club Pithiviers-Gâtinais, à venir présenter le projet porté par le Lions Club.

Depuis janvier 2025 le Lions club Pithiviers-Gâtinais récupère les radios médicales argentiques et numériques grâce à des caisses de collecte distribuées à l'ensemble des maisons médicales, kinés, cabinets infirmiers et pharmacies du nord Loiret.

Par ailleurs, un accord a été signé avec la Caisse du Crédit agricole qui accepte les dépôts dans les agences du secteur.

Les communes sans structure médicale ont été sollicitées afin de mettre à disposition une caisse de collecte en mairie.

Une fois la collecte effectuée, elle est centralisée en conteneurs, en vue du transport pris en charge par le recycleur, la société Recycl-m basée à Marseille. Celle-ci rémunère le Lions au poids livré, après un tri.

L'argent des radios est transformé en lingot. Les feuilles de plastique sont déchiquetées puis transformés en meubles.

Le souhait du Lions Club est que le montant des ventes soit réparti entre 3 entités bénéficiaires, à savoir :

- Enfant cancer santé ;

- Fondation *synchrony* du CHU orléans fonds fléchés vers le CH Pithiviers ;
- Fond Œuvres sociales du Lions Club Pithiverais-Gâtinais.

- Présentation Abdourahmane FALL.

Dans le cadre du bilan à mi-parcours du PCAET, le PETR a recruté Abdourahmane FALL, étudiant en Master 2 à l'Université d'Orléans. Son stage se déroule du 3 mars au 27 juin.

Mme BEVIERE invite les personnes qui seront contactées de lui réserver le meilleur accueil.

- Stage M2 « Tourisme inclusif ».

Mme BEVIERE rappelle que le PETR souhaitait poursuivre les démarches sur le tourisme et le handicap par un travail en fin de Master, stage qui pourrait ensuite se transformer en thèse, sur 3 ans.

L'Université d'Orléans et son laboratoire de recherche, le CEDETE, ont récemment lancé un appel à candidature. Berintina AIHOU a été retenue. Son stage se déroulera du 14 avril au 18 juillet, à la fois sur le Pithiverais et le Gâtinais, le projet étant partagé par les 2 PETR.

- Animation du CTEC Protection de la ressource.

Mme BEVIERE indique que ce poste, vacant depuis plus de 2 ans, pourrait être repris par Sirella CHAMOREAU, candidate qui a été auditionnée le 21 mars. Sa prise de poste est à ce jour envisagée pour le 1^{er} juillet.

- Aidantomètre.

Mme BEVIERE indique que le PETR et des partenaires ont travaillé sur le thème des aidants depuis la rentrée de septembre. L'Aidantomètre est un outil permettant aux aidants de prendre conscience de leur niveau d'implication auprès de leur proche, et des difficultés sociales, professionnelles, organisationnelles que cela représente.

Le PETR est en train de le distribuer auprès des pharmacies, cabinets médicaux locaux.

David VOYER précise que ce projet est demandé partout en France, par des professionnels de santé, des CPTS, des CLS, des Départements, etc.

- Guide sur les violences intrafamiliales.

Mme BEVIERE indique qu'un exemplaire de ce guide, souhaité par les élus dans le cadre des réunions préparatoires au programme d'actions du CLS 2023-2026, a été envoyé à chaque élu du PETR, par l'intermédiaire des mairies.

- Info Réseau Elus pour Agir (ADEME).

Mme BEVIERE relate la visite du site de production d'énergie par géothermie à Dadonville le 25 mars dans la matinée, dans le cadre d'une opération organisée par l'ADEME Centre-Val de Loire. L'après-midi, les élus pouvaient visiter le site de production par biomasse à Neuville-aux-Bois.

- Forum Jobs d'été et alternance.

Mme BEVIERE indique que chaque personne a dans sa pochette une affiche annonçant le Forum Jobs d'été et alternance, organisé par la Mission Locale du Pithiverais, la CCI du Loiret et France Travail, le mercredi 2 avril prochain, de 13h30 à 17h, à la CCI de Pithiviers.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h20, après avoir laissé la parole à M. LEGRAND, qui invite chaque élu à participer au Trail de Chamerolles le week-end du 5-6 avril prochain. Une marche ou course est plus particulièrement destinée aux élus du Loiret.

M. LEGRAND invite les membres du Comité et les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Martine DORCHENE

Monique BEVIERE